

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION ORDINAIRE

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 19 JUIN 2018

**Présidence de Monsieur Marc-Antoine DRIANCOURT, Maire**

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs DRIANCOURT, LE THÉRY, TEMPLÉ, POMMOT, PERTUISEL, BILLIET, RENIER-TISNÉ, RENIER, KAYA, PÉNARD, GABET, JULLIEN, BERTOLO, ESNAULT, SUREAU, MOCQUES, LAURIOU, PETIT et BRAULT  
**Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSÉS** : Messieurs BOUTIN et LEBRUN et Mesdames BOUDET et REYMUND.

**PROCURATION** : Monsieur BOUTIN pour Madame MOCQUES pour voter en son nom et Monsieur LEBRUN pour Monsieur BILLIET pour voter en son nom.

**ABSENTS NON EXCUSÉS** :

**SECRÉTAIRE**: Jean-Yves LAURIOU

Arrivée de Madame BERTOLO à 21h00.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le MAIRE présente Monsieur MALLET de la Société INTRAMUROS, pour une présentation de son application. C'est une application mobile pour toutes les Communes de moins de 20 000 habitants. Elle permet de proposer les services de la mairie, de diffuser des informations, de recueillir l'avis des habitants. Cela coûte 70 € HT / mois, et les 6 premiers mois sont gratuits.

Avis du Conseil :

- Cela peut permettre une interactivité avec les "connectés" ;
- Cela complétera le site internet.
- Il faudrait faire un essai pendant 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité :

- De tester l'application « Intramuros » pendant 6 mois.

Monsieur PETIT procède ensuite au compte-rendu de la réunion PLU qui a eu lieu à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. Cette dernière voudrait une réserve foncière additionnelle sur la zone d'activité St Jean. Cette zone de développement est prévue dans le cadre de la révision du PLU en cours.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2018.

*Monsieur Le Maire* demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour approuver le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Les modifications suivantes seront à apporter au compte-rendu :

- *Page 5* : tarif des loyers N-1 = 2017. Proposition au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la place de 2017.
- *Page 9* : La Rue des Moulins sera en sens unique en montée.
- Pierrette BRAULT était présente.
- Marc BILLIET était absent.

Le compte-rendu de la séance du 22 mai 2018 est alors adopté à l'unanimité.

### 1. P.L.U. : DÉBAT P.A.D.D.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 17 juillet 2018.

### 2. S.A.U.R. : CONVENTION ENTRETIEN PISCINE

La commune a une obligation de sécurité sanitaire (contrôlé par l'ARS).

L'entretien de la piscine était effectué jusqu'alors par les services techniques (sans qualification). Il faut désormais faire appel à un professionnel puisque l'agent qui s'en chargeait est parti en retraite. Nous pourrions donc faire intervenir la SAUR.

La convention établie comporterait 1 passage quotidien :

- Vérifier le fonctionnement du robot ;
- Vérifier le spectromètre ;
- Vérifier la pression ;
- Vérifier la consommation d'eau journalière ;
- 1 fois par semaine : remplissage des bassins ;
- Prestation de dépannage (hors fourniture et main d'œuvre).

Pour la saison 2018, cela aurait un coût de 15 000 € HT. Jeannine SUREAU demande à ce que le Conseil puisse voir la convention avant le vote du conseil.

A l'avenir, il faudra discuter de la formation d'un membre du personnel technique (à recruter ?).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- Approuve à l'unanimité la signature de cette convention. (Guy LEBRUN animera le groupe de travaux avec Pierrette BRAULT).

### 3. SIEMML : REMPLACEMENT DES LANTERNES

Les réverbères ne s'allumeront plus la nuit entre le 15 juin et le 15 septembre sauf dans les zones à risque. Le SIEMML a proposé à la commune un plan de rénovation et de mise en conformité (plus de lampes à mercure) de nos lampadaires.

Le but est de remplacer les lampes au mercure par des lampes à leds (le plan détaillé du SIEMML est exposé). Le coût pour tout remplacer est de 120 000 €, 20 000 € ont été inscrits au budget. Le plan est prévu sur 4 ans, avec un budget annuel environ 20 000 €.

Les zones traitées en 2018 sont l'allée de Saint Jean, la Rue des Fontaines et le Pont Guitteau.

L'entrée du bourg (côté Tiercé) sera refaite en 2019 par le département, et le remplacement des lampadaires en même temps. Un groupe de travaux sera à créer pour optimiser l'aménagement de cette entrée de bourg (choisir des lumières blanches ou bien des lumières jaunes).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- de faire remplacer les lanternes de la Commune par le SIEMML, tel que présenté plus haut.

### 4. PRÉSENTATION DU COÛT PAR ÉLÈVE : SERVICE ENFANCE ET CANTINE

#### RESTAURANT SCOLAIRE

Nombre de repas servis en 2017 : 22 895

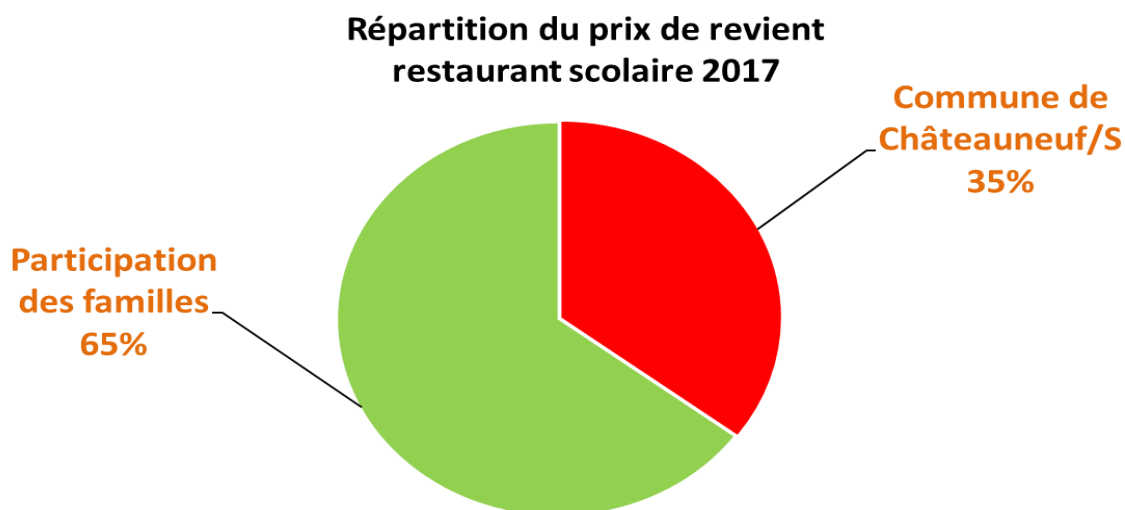
Charges : 125 354,62 €

Participation des familles : 81 230,10 € (soit 2/3)

Commune de Châteauneuf sur Sarthe : 44 124,52 € (soit 1/3)

Prix de revient d'un repas : 5,48 €

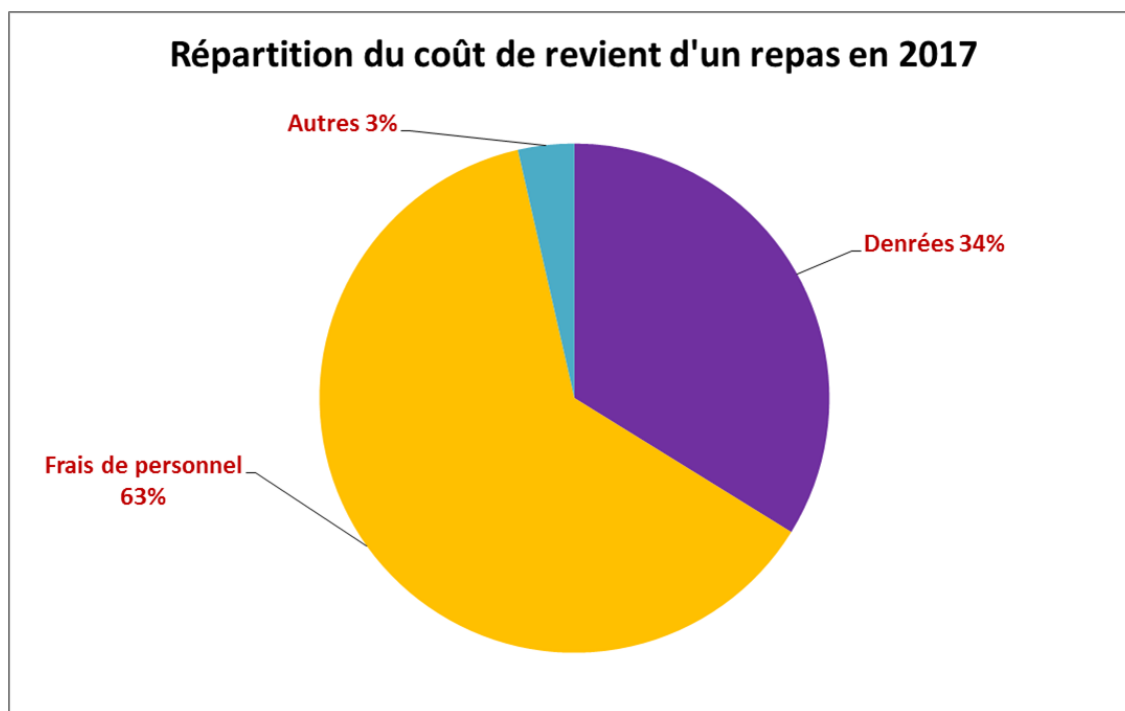
dont part alimentation : 1,85 € (3,00 € si repas bio et 1,20 € si repas végétarien)



Le coût exact du repas bio sera communiqué à une date ultérieure. Pour l'an prochain, il faudra déterminer la fréquence des semaines bio/locale.

## Restaurant scolaire

Détail du prix moyen d'un repas : 5,48 €



Compte-rendu de la réunion « semaine bio » qui a eu lieu le 15 juin dernier à Juvardeil :

35 personnes étaient présentes. La semaine bio qui a eu lieu à l'école Marcel Pagnol a eu de bons retours de la part des enseignants, des enfants, des parents et des élus.

Il faut aller dans le sens de la loi : 50 % des denrées devraient être labellisées bio en 2022, dont un repas végétarien le vendredi. Le GABB propose une convention.

## PÉRISCOLAIRE

*Nombre d'heures périscolaire 2017 : 27 349 h 30*

*CHARGES : 63 607,38€*

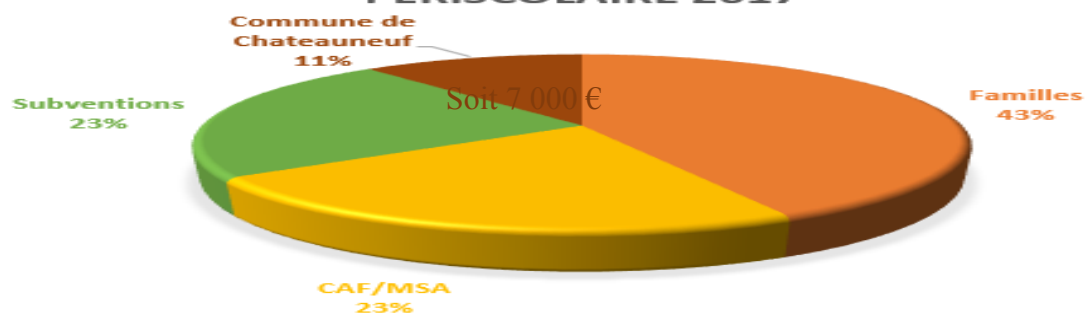
Soit un Prix de revient par heure/enfant = 2,33€

*PRODUITS : 56 694,39€*

Soit 2,07€ pris en charge par les familles, la CAF/MSA, Subventions (autres communes, ETAT, CEJ)

**Reste à charge de la Commune : 0.26€ par heure/enfant**

## RÉPARTITION DU PRIX DE REVIENT PERISCOLAIRE 2017



## EXTRASCOLAIRE

Nombre d'heures extrascolaire 2017 : 13 548 h

CHARGES : 69 758,90 €

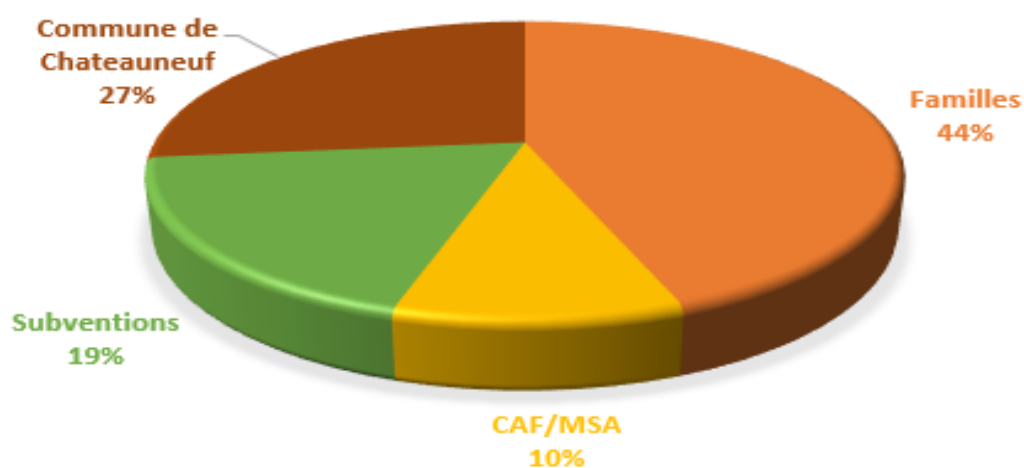
Soit un Prix de revient par heure/enfant = 5,15€

PRODUITS : 51 338,50€

Soit 3,78€ pris en charge par les familles, la CAF/MSA, Subventions (autres commune, ETAT, CEJ)

Reste à charge de la Commune : 1.37€ par heure/enfant

## RÉPARTITION DU PRIX DE REVIENT EXTRASCOLAIRE 2017



## TAP

Nombre d'heures périscolaire 2017 : 14 574 h

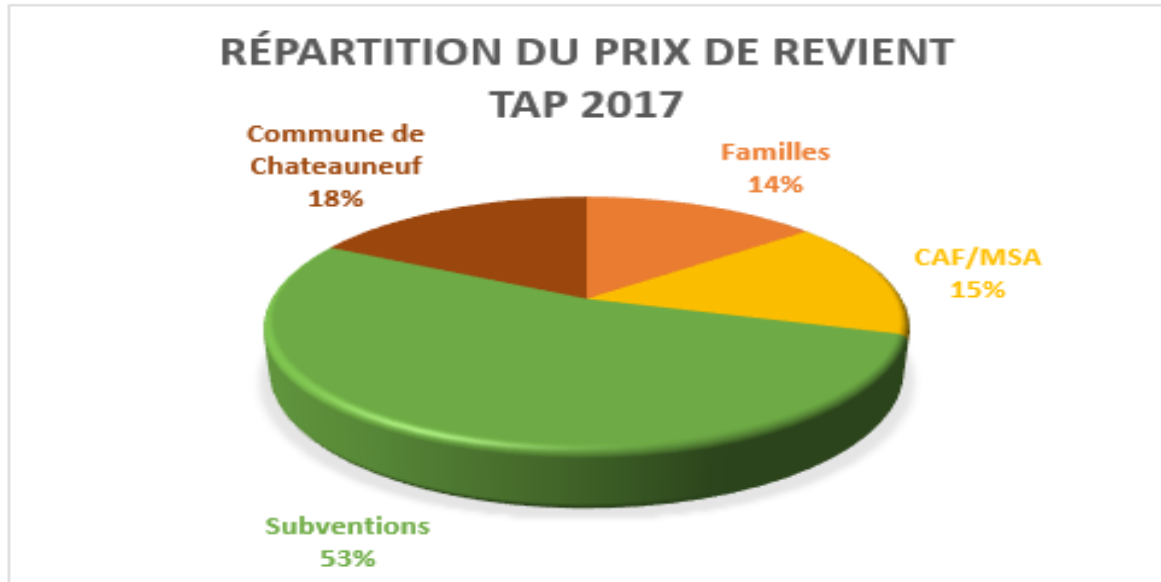
*CHARGES : 33 772,10€*

Soit un Prix de revient par heure/enfant = 2.32€ (quasiment identique au prix de revient du périscolaire)

*PRODUITS : 42 924,01€*

Soit 2,94€ pris en charge par les familles, la CAF/MSA, Subventions (autres commune, ETAT, CEJ)

**Excédent de la Commune : + 0.62€ par heure/enfant**



## **PRÉSENTATION DU COÛT ÉLÈVE SERVICE ENFANCE RÉCAPITULATIF**

**GLOBAL ACTIVITE SERVICE ENFANCE 2017 :**

*Nombre d'heures 2017 : 55 471 h 30*

*CHARGES : 167 138,38 €*

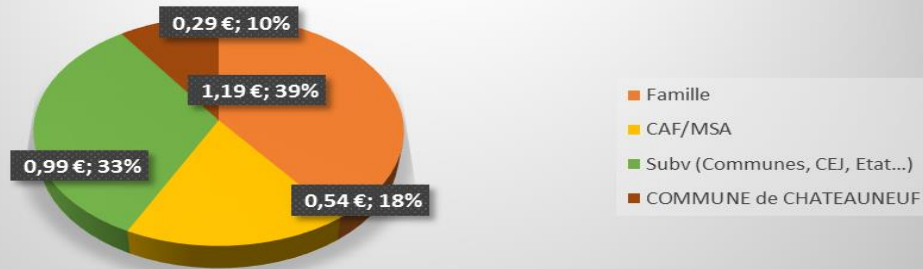
Soit un Prix de revient par heure/enfant = 3,01€

*PRODUITS : 150 956,90€*

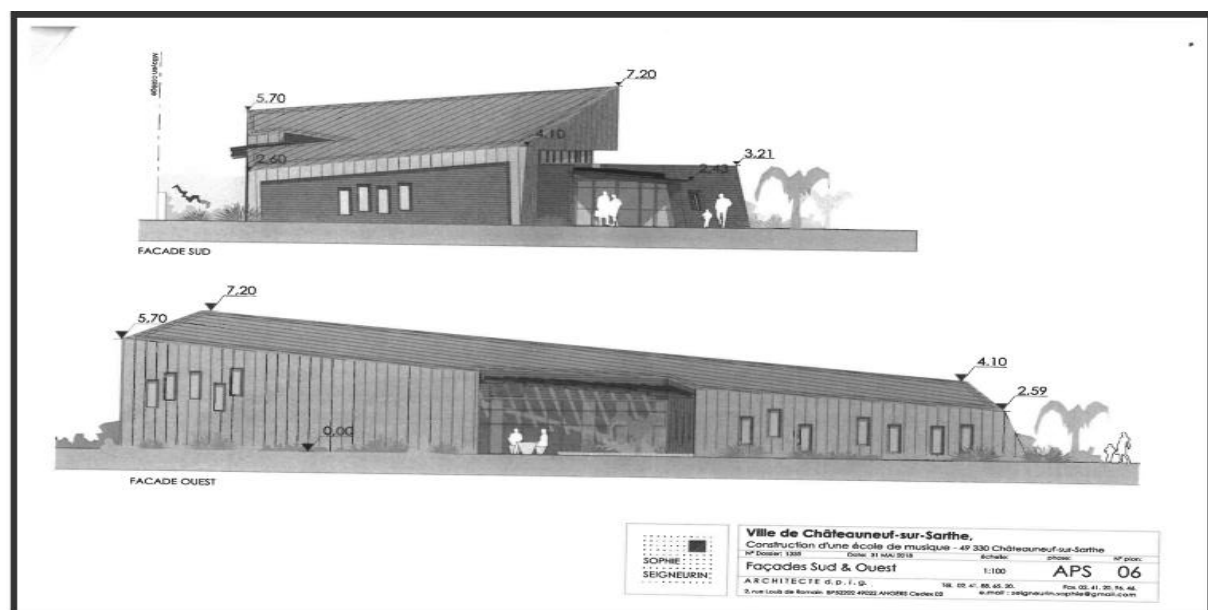
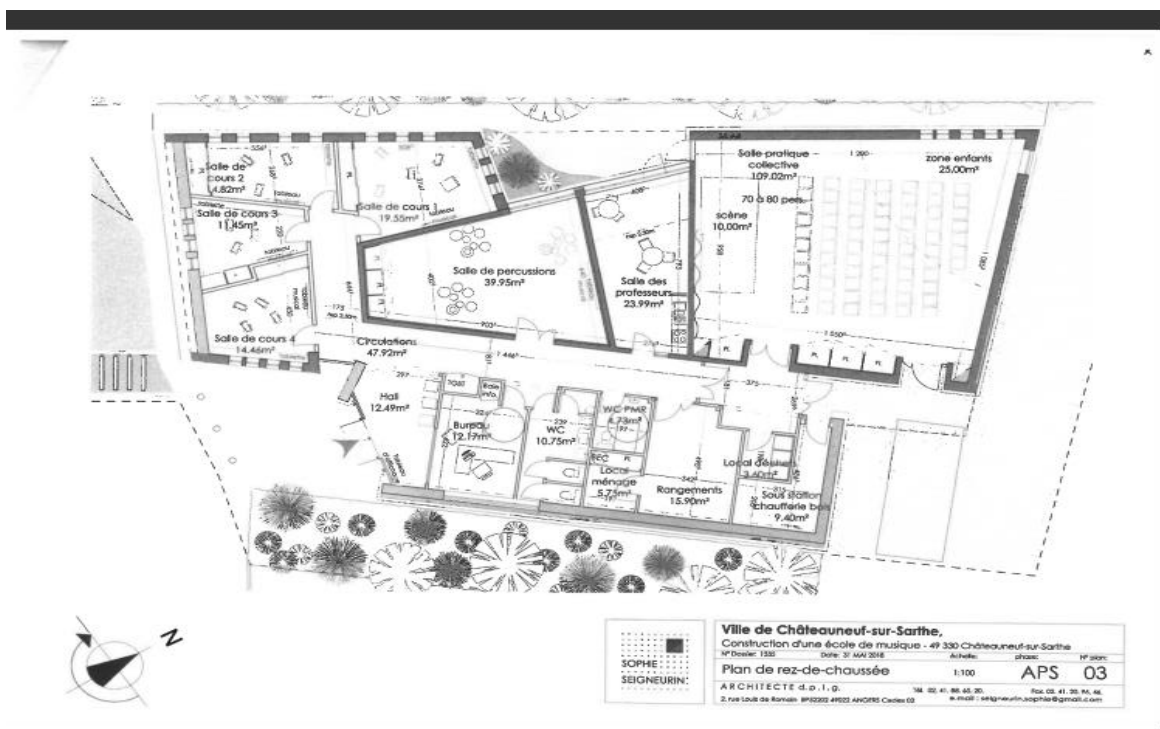
Soit 2,72€ pris en charge par les familles, la CAF/MSA, Subventions (autres commune, ETAT, CEJ)

**Reste à charge de la Commune : 0.29€ par heure/enfant**

## Répartition du Prix de Revient GLOBAL 2017



## 5. ÉCOLE DE MUSIQUE : SOUTIEN FINANCIER POUR LES ÉLÈVES A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018



Monsieur le Maire présente les plans de la future école de musique au Conseil Municipal :

35 enfants sont actuellement inscrits à l'école de musique de Châteauneuf-sur-Sarthe. Le projet de nouvelle école de musique (prévu pour 2020) est proposé par le même architecte que pour le projet de la maison de santé.

Le terrain prévu pour cette construction appartient à la Commune et sera cédé prochainement à la C.C.V.H.A. pour une surface de 600 m<sup>2</sup> (500 m<sup>2</sup> pour le bâtiment de l'école et 100 m<sup>2</sup> pour la chaufferie). Le budget de la C.C.V.H.A. s'élève à 700 000 € pour la construction de cet ensemble.

En contrepartie de cet effort financier de la C.C.V.H.A, la Commune doit s'engager à ce qu'il y ait plus d'enfants inscrits à l'école de musique.

Le coût pour un enfant par an est de 400 € pour un instrument. La Municipalité doit réfléchir à une décision pour limiter le coût, au plus tard en septembre 2018. Les cours collectifs sont moins chers. L'éveil musical coûte 120 € par an.

Il faut également penser à développer l'éveil de la musique à l'école.

## **6. INSTALLATION D'UNE RUCHE DANS LES JARDINS FAMILIAUX**

La ruche se trouvera au milieu d'une prairie fleurie sans accès au public.

Cela pourra servir de projet pédagogique auprès des écoles. La production de miel sera conservée par le producteur.

Le coût maximum pour la Commune sera de 1 000 €. Il comprendra une clôture et des protections contre les vents dominants.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'installation d'une ruche sur le territoire communal pour une participation communale de 1 000 €.

## **7. RETOUR SUR LA MATINÉE CITOYENNE**

Cette matinée a mobilisé environ 60 personnes. 5 chantiers étaient proposés :

- Désherbage des bords de Sarthe ;
- Repeindre le mobilier du hall nautique (avec la participation d'Habsys Bois) ;
- 2 boîtes à livres à poser ;
- Résidence des oiseaux : 2 terrains de boules refaits ;
- Nettoyage des bords de route de Contigné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler l'opération en novembre (sauf pour ceux qui travaillent) puis au printemps prochain.

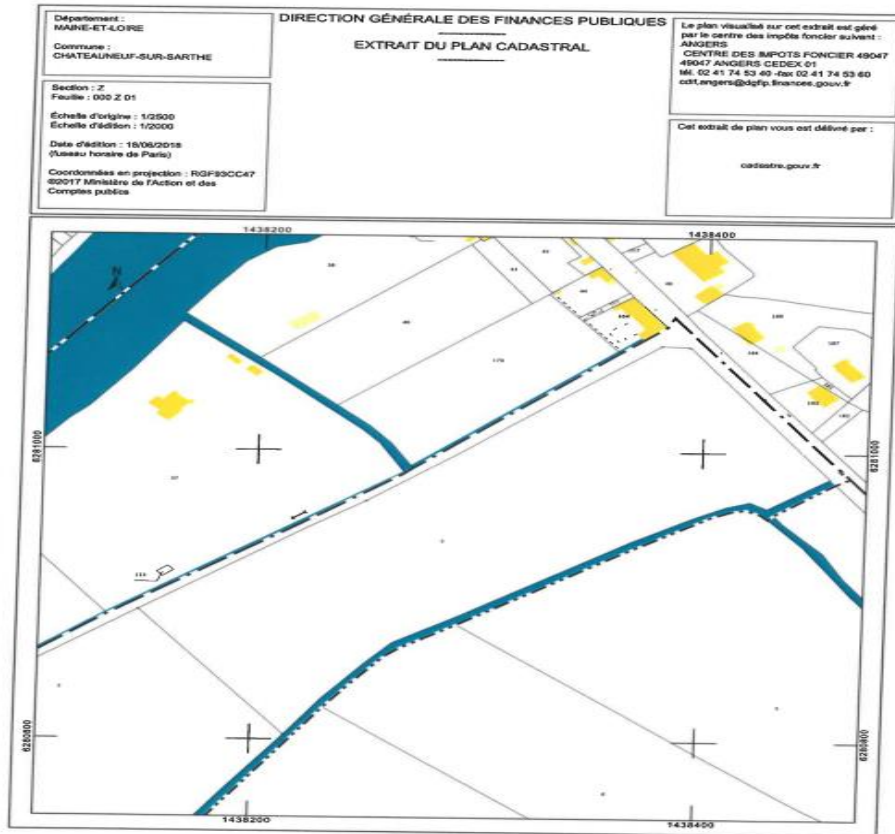
## **8. VENTE D'HERBE DU CHAMP DU COMICE**

La vente de l'herbe se ferait cette année à un GAEC de Juvardeil et rapporterait 300 € à la Commune.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité



de procéder à la vente de l'herbe de cette parcelle au GAEC de Juardeil pour la somme de 300 €.



## 9. DÉLÉGATION DE SIGNATURE URBANISME

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 17 février 2018 constatant l'élection de Monsieur Michel POMMOT en qualité d'adjoint au maire,
- Constatant la démission de son poste d'adjoint de Monsieur Marc BILLIET en date du 15 mai 2018,
- Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,
- Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Michel POMMOT, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire,

En effet, en application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose que Monsieur Michel POMMOT, 4<sup>ème</sup> adjoint, puisse bénéficier d'une délégation de signature dans le domaine de l'urbanisme.

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à l'urbanisme en cas d'empêchement de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la délégation de signature dans le domaine de l'urbanisme à Monsieur POMMOT Michel.

## **10. REVERSEMENT FISCALITÉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT ANJOU.**

L'objet de la présente convention, établie en vertu des dispositions de l'article 29 de la loi du 10 janvier 1980, est de prévoir et d'autoriser le versement au profit de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, de 70% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçues par la Commune de Châteauneuf-sur-Sarthe en provenance des entreprises localisées sur les zones d'activité d'intérêt communautaire situées sur son territoire.

Cette convention, par « accord entre les parties », prévoit et autorise également le versement au profit de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, de 70% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) perçues par la Commune de Châteauneuf-sur-Sarthe en provenance des entreprises localisées sur les zones d'activité d'intérêt communautaire situées sur son territoire.

Cet « accord entre les parties » inclut le reversement à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou de 70% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 70% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) perçues par la Commune de Châteauneuf-sur-Sarthe sur les propriétés de la Communauté de Communes situées sur son territoire.

### **Zones concernées par l'application de la présente convention**

Il s'agit, pour les taxes foncières acquittées par les contribuables :

- Des Zones d'Activités existantes et transférées à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- Des Zones d'Activités nouvelles, créées après la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le parcellaire cadastral doit correspondre au périmètre des zones d'activités, si nécessaire, au prorata des parties de parcelles incluses dans le périmètre de la zone d'activité.

En ce qui concerne les bâtiments communautaires, pour les taxes foncières acquittées par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, il s'agit :

- De l'ensemble du territoire communal des Communes composant la Communauté de Communes.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De finaliser ce dossier lors du prochain Conseil Municipal du 17 juillet 2018 afin d'avoir plus de précisions sur les sommes mises en jeu.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur FULLY Franck, meilleur apprenti de France dans le domaine de la Serrurerie / Métallerie, s'est excusé de ne pas pouvoir être présent aujourd'hui.
- Dans le cadre de la sectorisation des collèges, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les élèves de l'école primaire de Tiercé continueront à aller au collège de Châteauneuf pour trois ans.
- Anjou trois rivières : Arrêter la liquidation de l'association en cours. Le savoir-faire des

employés pourrait être valorisé par le maintien de l'activité sous la forme d'une auto-entreprise. financée par les communes riveraines de la Sarthe qui le souhaitent.

*N.B.: la Gogane est une propriété de Loire et Sarthe.*

- Maison de la rivière : Nous n'avons aucune visibilité sur son avenir.
- Le prochain Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le jeudi 21 juin 2018 à 17h30.
- Anjou Rose = Octobre Rose : il aura lieu le dimanche 14 octobre de 9h à 12h00 à Châteauneuf-sur-Sarthe (le samedi 13 octobre à Juvardeil).
- Foliklores : Emma KAYA demande des bénévoles.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 17 juillet et sera suivi d'un pique-nique partagé.
- Réflexion en cours sur la réunification avec les Hauts d'Anjou mais il est encore prématuré de débattre du sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

Le Maire

***Marc-Antoine DRIANCOURT***